

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 16 mai 2016, à Lucerne

Ouverture de l'Assemblée : Allocution de bienvenue

Beat Santschi, président central de l'USDAM
Heiner Reich, vice-président de la section USDAM de Lucerne

Laura Grüter Bachmann, présidente du conseil communal de la ville de Lucerne

Ordre du jour :

- 1. Désignation de deux scrutateurs**
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 11 juin 2015**
- 3. Approbation des rapports d'activité**
- 4. Tenue des comptes de l'USDAM**
 - Commentaire sur les comptes annuels 2015 de la caisse centrale
 - Comptes annuels 2015 de la caisse centrale
 - Comptes annuels 2015 du fonds de solidarité
 - Comptes annuels 2015 de la caisse de décès
 - Rapport des vérificateurs 2015
- Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)**
 - Comptes annuels 2015
 - Rapport des vérificateurs 2015
- 5. Rapport de la commission de gestion**
- 6. Décharge au comité central et à la secrétaire centrale**
- 7. Elections**
 - a) Nouvelle élection du comité central**

Tous les membres du comité central en poste et l'assesseur se représentent pour une autre période de mandat
 - b) Nouvelles élections dans les comités**
- 8. Budget 2016**
 - Commentaire sur le budget 2016 de la caisse centrale
 - Budget 2016 de la caisse centrale
- 9. Feed-backs de la Conférence des présidents**
- 10. Divers**

Participants à l'Assemblée des délégués 2016

Délégués des sections (19 personnes)

Lucerne : Heiner Reich, Noemi Glenck
Bâle : Mirjam Sahli, Edward Cervenka, David Le Clair
Berne : Manuel Kuhn, Ingrid Schmanke
Bienne : Beda Mast, Christiane Vlaiculescu-Graf
Genève : Nicolas Curti, Jonathan Haskell, Marc Liardon
St-Gall : Roberto Müller, Felix Gass, Rüdiger Schwedes
Vaud : Nicolas Bernard, Daniel Spoerri, Laurent de Ceuninck
Zurich : Rony Dangel

Comité central

David Acklin, Alain Pasquier, Beat Santschi (président central), David Schneebeili, Matthias Walpen

Secrétariat central

Barbara Aeschbacher (secrétaire centrale), Johannes Knapp et Laurent Mettraux (rédacteurs pour la RMS), Sophie Spillmann (assistante au secrétariat central)

Invités

Katrin Boesiger (commission de gestion), Hans Brupbacher (président de la Caisse de Pension Musique et Formation), Bobby Keller, Toni Krein (orchester.ch), Heinz Marti (ancien président central de l'USDAM), Marianne Sonder (avocate de confiance de l'USDAM), Hans Peter Völkle (ancien président central de l'USDAM), Gilberte Werder (représentante de la musique de divertissement), Laura Grüter Bachmann (présidente du conseil communal de la ville de Lucerne)

Sont excusés pour cette séance :

CC :

Cristian Vasile, Norbert Himstedt, Daniel Schädeli

Délégués :

François Siron (section de Genève)
Kristof Zambo (section de Winterthour)
Kathrin Burger (section de Lucerne)

Invités :

Lucas Bennett (SSPM), Martina Berchtold (Association suisse de Médecine de la Musique), William Blank (STV), Isabelle Chassot (OFC), Martine Chalverat (OFC), Marie-Pierre Dieckmann (traductrice), Marianne Doran (SMS), Cécile Drexel (Musiciens Suisse), Verena Fehr (section de Zurich), Elisabeth Graf (Fédération suisse des artistes de scène), Lisa Humbert-Droz (orchester.ch), Nadja Jüni (SFM), Csaba Kézér (STV), Jürg König (ASCO), Andreas Laake (OSI), Daniel Lampart (USS), Hans Läubli (Suisseculture), Salva Leutenegger (Fédération suisse des artistes de scène), Johanna Lier (Suisseculture), Bruno Marty (SIG), Pascal Müller (SSPM), Danielle Nanchen (OFC), Edwin Nietlispach (organe de révision), Paul Rechsteiner (USS), Bernhard Röthlisberger (suppléant commission de gestion), Yolanda Schweri (CAST), Katrin Spelinova (RMS), Christoph Trummer (Musiciens Suisse), Poto Wegener (Swissperform), Benedikt Wieland (SMS), Danièle Wüthrich (Swissperform), Irma Zemp (comptable de l'USDAM)

Allocutions de bienvenue

Beat Santschi, président central de l'USDAM

Beat Santschi souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'Assemblée des délégués de l'USDAM.

Heiner Reich, vice-président de la section USDAM de Lucerne

Heiner Reich souhaite la bienvenue aux délégués présents à Lucerne et se présente, en tant que soliste violoncelliste et membre du comité directeur du LSO depuis janvier. Il excuse la présidente, Katrin Burger, et se réjouit de cette occasion d'élargir son réseau de musiciens et de rencontrer les collègues de l'USDAM. Un motif actuel et peu réjouissant est malheureusement derrière le choix de Lucerne pour tenir l'AD, à savoir la résiliation de la CCT et les nouvelles négociations à ce sujet. Il remercie à cette occasion Barbara Aeschbacher pour son dynamisme et passe la parole à l'intervenant suivant.

Laura Grüter Bachmann, présidente du conseil communal de la ville de Lucerne

Laura Grüter Bachmann souhaite la bienvenue au comité central et aux délégués de l'USDAM dans le centre culturel de la Suisse centrale et transmet les meilleurs vœux du conseil communal.

Lucerne est l'une des destinations touristiques les plus importantes de Suisse, qu'on y vienne des environs ou de loin. Elle aime la situation unique, aux pieds des montagnes et au bord du lac des Quatre-Cantons, de cette ville pittoresque à échelle humaine. Lucerne représente toute l'essence de la Suisse sur une modeste superficie. Mais l'attrait de la région n'est pas dû uniquement à son esthétique et ses paysages. La ville de Lucerne est aussi connue pour sa richesse culturelle. Des atouts phares comme le KKL, le festival de Lucerne, le Théâtre ou l'Orchestre symphonique de Lucerne en ont fait sa réputation de ville musicale. Différents festivals de musique y ont attiré des invités de toute l'Europe : dans le domaine classique, bien entendu le festival de Lucerne déjà mentionné, qui fait venir les meilleurs orchestres symphoniques depuis de nombreuses années, mais aussi le Blues Festival, de popularité mondiale, ou encore le World Band Festival, une référence parmi les connaisseurs et les amateurs de musique de fanfare. Ce ne sont là que quelques exemples parmi l'offre aussi vaste qu'intéressante de la ville en matière de culture libre et établie. Lucerne est une ville cosmopolite, où la qualité de vie est élevée et qui assure à toute la Suisse centrale un avenir aux nombreuses perspectives. Les importants piliers de cette qualité de vie sont, outre des espaces naturels intacts, des quartiers résidentiels attractifs, une infrastructure performante en matière de transports, un coût de la vie modéré et une offre culturelle compétitive, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Cette offre culturelle, Lucerne le doit aux musiciennes et aux musiciens. Grâce notamment aux formidables maisons de la culture, et aux bonnes possibilités de formation et de perfectionnement, comme celles que propose la Haute école de musique. Mais il faut également des conditions générales qui permettent des carrières de musiciens ou de se concentrer sur la musique. En tant que public, on se laisse charmer par le concert, ce moment relativement court pendant lequel les artistes, orchestres ou formations de très haut niveau donnent le meilleur d'eux-mêmes sous les feux de la rampe. Et pour le public, dans ces moments-là les questions d'ordre financier, juridique, social ou politique qui préoccupent les musiciens comme les autres corps de métier s'évanouissent souvent.

Madame Grüter Bachmann remercie l'auditoire et souhaite à tous une bonne Assemblée des délégués, ici à Lucerne, ainsi qu'un riche échange sur tous les sujets qui animent les délégués dans leur profession.

Le président central adresse ses remerciements aux deux intervenants.

Après avoir lu les noms des membres de l'USDAM décédés au cours de l'année passée, il demande aux participants de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire.

On fait remarquer que dans l'ordre du jour en français, la date de la dernière Assemblée des délégués est erronée. Au lieu du 19 juin 2014 devrait figurer le 11 juin 2015. L'ordre du jour en français est corrigé.

1. Désignation de deux scrutateurs

Rony Dangel et David Le Clair sont désignés à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 11 juin 2015

L'Assemblée des délégués prend acte du procès-verbal 2015 et l'approuve. Le président central remercie les auteurs du procès-verbal.

3. Approbation des rapports d'activité

Le président central rappelle que les rapports des sections ne doivent être soumis que tous les 2 ans, raison pour laquelle, cette année, seuls les rapports qui suivent sont présentés.

Rapport du comité central et du secrétariat central

Question de l'assemblée : Ou en est-on concernant le respect du tarif au 21st Century Orchestra ?

Réponse : Le président central et la secrétaire centrale ont rencontré la direction du 21st CO, qui a conscience que les tarifs sont bas. L'orchestre est spécialisé dans la musique de films ; il est par conséquent très demandé et souvent en déplacement pour se produire dans des lieux de renom. La direction a indiqué que jusqu'ici, ils ne recevaient pas de subventions et devaient payer des impôts élevés sur les billets. Ils sont en train de soumettre des demandes de subvention et ont prié l'USDAM de leur prêter main forte par le biais d'un courrier, lequel a été rédigé et envoyé. On y explique essentiellement le tarif de l'USDAM en mentionnant également les tarifs minimums. La direction du 21st CO a accordé à l'USDAM que les éventuelles rentrées supplémentaires provenant de subventions seront directement injectées, à un taux fixe, dans les salaires des musiciens. A l'heure actuelle, le 21st CO a probablement soumis les demandes et attend à présent une réponse. Les gages seront augmentés dès cette année, à partir des propres fonds du 21st CO. Cet orchestre est très actif, et les billets pour les concerts ne sont pas vraiment donnés. C'est pourquoi il est important de continuer à garder un œil sur les évolutions futures.

Pas d'autres questions sur le rapport. L'assemblée prend acte du rapport.

Rapport d'activité de la fondation

Pas de questions sur le rapport. L'assemblée prend acte du rapport.

Rapport d'activité de la représentante des musiciens de divertissement

Pas de questions sur le rapport. L'assemblée prend acte du rapport.

4. Tenue des comptes de l'USDAM

Comptes annuels 2015 de la caisse centrale

Un commentaire à ce sujet a été joint à la documentation qui explique les principaux écarts par rapport au budget.

Pas de questions sur la tenue des comptes de la caisse centrale ; l'assemblée prend acte du rapport des vérificateurs, les comptes annuels 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels 2015 du fonds de solidarité

Pas de questions ni de remarques sur le fonds de solidarité ; les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels 2015 de la caisse de décès

Pas de questions sur la caisse de décès ; les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)

Comptes annuels 2015 et rapport des vérificateurs 2015

Question de l'assemblée aux conseils de fondation : Comment les fonds sont-ils placés ?
Y a-t-il des recettes à signaler ?

Les actifs de la fondation sont placés par la Banque Coop par le biais d'un mandat de gestion des biens s'inscrivant dans la durée. Le conseil de fondation examine la situation régulièrement avec la banque et procède à des adaptations lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. Par exemple, les placements dans les métaux nobles et les matières premières ont été entièrement liquidés et redistribués pour satisfaire à la durabilité.

En 2015, les actifs ont été répartis un peu différemment et, malheureusement, on a enregistré des pertes. La question fondamentale est de savoir comment placer l'argent encore judicieusement de nos jours. Le mandat suit une stratégie composée d'obligations et d'actions, avec une part d'obligations relativement plus importante. Les années de bon rendement appartiennent malheureusement au passé. La situation de l'USDAM est actuellement telle qu'elle ne doit pas payer d'intérêts négatifs, ce qui est le cas, par exemple, chez de nombreuses sociétés de gestion collective. Calculé au fil des ans, la fondation a toujours gagné sur les intérêts. Il faut voir, qu'en 2015 également, cela dépend des différentes transactions et du moment où elles sont effectuées, chose que l'USDAM ne décide pas ; c'est du ressort du mandat. Il n'y a pas de garanties. On ne peut pas dire actuellement qu'elle sera l'évolution. Les postes budgétisés dans la fondation sont semblables à ceux des années précédentes ; ces dernières années, la fondation a réalisé un bénéfice élevé avec les placements mais pas dépensé plus que dans l'exercice comptable. Donc, en ce qui concerne le capital, cela s'équilibre à peu près avec les pertes. C'est pourquoi on ne prévoit pas de réductions de prestations.

Pas d'autres questions ; l'assemblée prend acte du rapport des réviseurs et des comptes annuels de la fondation.

5. Rapport de la commission de gestion

Question de l'assemblée : Les délégués vont-ils apprendre à l'AD d'aujourd'hui quelque chose sur la requête mentionnée dans le rapport concernant l'adaptation de la structure ?

La secrétaire centrale explique que le groupe de travail en question s'est réuni à 7 reprises et qu'une réunion du CC est prévue le 30 juin 2016 à ce sujet. Le comité central obtiendra alors le rapport de conclusion et les recommandations. Une information aux sections après cette réunion est souhaitée.

Le président central remercie pour leur travail les membres de la commission de gestion. Pas d'autres questions ; l'assemblée prend acte du rapport de la CG.

6. Décharge au comité central et à la secrétaire centrale

Décharge est accordée à l'unanimité au comité central et à la secrétaire centrale. Au nom du comité central et du secrétariat central, le président central remercie les délégués pour leur confiance.

7. Elections

a) Nouvelle élection du comité central

Tous les membres du comité central en poste et l'assesseur se représentent pour une autre période de mandat

Sont élus à la quasi-unanimité au comité central :

David Acklin
Alain Pasquier
Beat Santschi
Daniel Schädeli
David Schneebeli
Cristian Vasile
Matthias Walpen
Norbert Himsted, Beisitzer

Beat Santschi félicite les membres élus au comité central et remercie les électeurs pour leur confiance.

Président central

Beat Santschi

David Schneebeli dirige l'élection du président central.
Beat Santschi est réélu à l'unanimité pour 2 ans. Il remercie l'assemblée pour sa confiance.

Secrétaire centrale et trésorière centrale

Barbara Aeschbacher

Barbara Aeschbacher est confirmée dans son mandat à l'unanimité et reçoit les applaudissements de l'assemblée. Elle se réjouit de lutter encore pour tout un chacun les 2 prochaines années, ici aussi, à Lucerne.

Organe de révision

Nicon Treuhand AG

Un membre de l'assemblée rappelle qu'il y a quelques années, on avait évoqué un roulement concernant l'organe de révision. Le président central rappelle qu'un changement a été effectué il y a quelques années ; avant, la comptabilité et la révision se faisaient au même endroit, à présent, elles sont séparées l'une de l'autre. Le président central pense qu'il faudra émettre cette suggestion à l'AD dans deux ans afin de pouvoir planifier un éventuel changement. La fiduciaire Nicon est réélue à l'unanimité comme organe de révision pour les 2 prochaines années.

Commission de gestion (CG)

Felix Gass
Katrin Bösiger
Bernhard Röthlisberger (suppléant)

La commission de gestion est réélue à la quasi-unanimité.

Délégué au Conseil suisse de la musique

Beat Santschi

Beat Santschi est réélu à l'unanimité.

Représentant au conseil de fondation SON

Daniel Schädeli

Daniel Schädeli est élu à l'unanimité.

Représentant à l'Association suisse de Médecine de la Musique (SMM)

David Acklin

David Acklin est réélu à l'unanimité.

Représentant au comité directeur de l'USS

Barbara Aeschbacher

Beat Santschi (suppléant)

Tous deux sont réélus à l'unanimité.

b) Nouvelles élections dans les comités

Sont à nommer :

Représentants au comité directeur de la SIG

Beat Santschi, vice-président

Barbara Aeschbacher

Felix Gass

Stéphane Gonties

Matteo Ravarelli

Mirjam Sahli

Catherine Suter

Les candidats sont nommés à la quasi-unanimité.

Commission de répartition SIG

Camilla Flessner

Camilla Flessner est nommée à l'unanimité.

Représentants au comité directeur de la FIM

Beat Santschi (vice-président)

Beat Santschi est nommé à l'unanimité.

Représentant au comité directeur du CSM

David Schneebeli

David Schneebeli est nommé à l'unanimité.

Pour information :

Conseil consultatif Réseau « jeunes oreilles » (njo)

Matthijs Bunschoten

Délégués au sein de Swissperform

François Dinkel

Marc Fournel

Matteo Ravarelli

Laake Andreas

Micha Rothenberger

8. Budget 2016

Budget 2016 de la caisse centrale

Pas de questions ni de remarques sur le budget de la caisse centrale ; le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

9. Feed-backs de la Conférence des présidents

La Conférence des présidents s'est tenue le matin même de l'AD. Les présidents ont principalement traité les sujets suivants :

- Groupe de travail pour la structure : les résultats de ce groupe de travail, qui s'est consacré à la structure de l'USDAM et à la collaboration au sein de l'union, doivent être soumis fin juin au comité central, assortis des recommandations qui en découleront.
- Les directives pour les stages d'orchestres ont été approuvées globalement il y a un an déjà. Depuis, l'USDAM s'est rendue, munie de ce document, à la Conférence suisse des hautes écoles de musique (kmhs) et dans un premier temps à la Haute école des arts de Zurich (ZHdK), ainsi qu'à orchester.ch. La ZHdK a donné un feed-back positif dans l'ensemble et souhaité quelques changements. La ZHdK, qui tient le secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles de musique, est disposée à soumettre le document à la Conférence. La réaction d'orchester.ch a été négative. Différents orchestres auraient déjà des directives de ce type, qui iraient bien plus loin que l'ébauche de l'USDAM. Toni Krein, président d'orchester.ch, prend position et explique à l'Assemblée qu'il existe une tendance commune à ce sujet, qu'il ne devrait pas être pratiqué de sous-enchère avec les stagiaires et que les stages sont importants. D'autres points encore seraient à discuter.
- Remaniement des règlements tarifaires B, C et D de l'USDAM a été approuvé (le règlement A n'a pas été modifié). Les tarifs pour les enregistrements, une sorte de patchwork des dernières décennies, étaient compliqués et incomplets ; aussi n'étaient-ils appliqués que de manière restreinte. Avec cette révision, ils ont été considérablement simplifiés et adaptés à la réalité et aux exigences d'aujourd'hui. Les sections seront informées d'ici peu.
David Schneebeli remercie Barbara Aeschbacher et David Acklin pour avoir accompli ce lourd travail, où il a fallu remonter l'histoire, remettre en question chaque tarif, retourner chaque mot et déterminer les exigences actuelles et futures.
- Echange d'informations et d'expériences entre les sections. Un sujet s'en est dégagé en particulier : la révision de la CCT du LSO. Suite à deux demandes concrètes, on a débattu sur la question de savoir si les chœurs devaient être admis à l'USDAM de manière collective. Récemment, une partie du chœur de l'Opéra de Zurich a demandé de passer de la Fédération suisse des artistes de scène à l'USDAM. Le comité central s'était clairement positionné à ce sujet et a expliqué qu'il considérait important et juste que l'USDAM ne veuille pas entrer en concurrence avec la Fédération suisse des artistes de scène, l'association compétente en la matière, dotée du savoir-faire adéquat et d'une CCT nationale pour les chœurs et les solistes. Il semblerait que des membres du chœur de l'Opéra de Lausanne souhaitent actuellement rejoindre l'USDAM. Ils ne sont encore dans aucun syndicat, du fait que la Fédération suisse des artistes de scène représente avant tout des personnes de Suisse alémanique, l'activité d'artiste de scène étant très liée à la langue.
L'USDAM a déjà fait des expériences avec un chœur de la Suisse romande, avec le chœur de Genève, qui, après un bref séjour au sein de l'union, l'a quitté à nouveau.
- A Bâle, le nouveau délai pour les demandes d'orchestres afin de recevoir des fonds de soutien des pouvoirs publics expire fin mai. Pour la première fois, l'obtention d'un soutien sera liée au respect des tarifs de l'USDAM. Un signe réjouissant, que beaucoup d'institutions ne peuvent toutefois visiblement pas appliquer. Le comité d'experts se compose de nombreux jurés étrangers, qui viennent surtout d'Allemagne. Il n'y a actuellement aucun résultat en vue.
Toni Krein explique qu'orchester.ch est effaré par le choix de ces experts. On doute des connaissances profondes qu'ils peuvent avoir de la scène musicale suisse. C'est pourquoi orchester.ch souhaite une prise de position conjointe avec l'USDAM, pour s'exprimer ensemble à ce sujet face au parlement. Il en souligne l'importance, afin que le cas ne fasse pas école.

C'est la section de Bâle qui doit tout d'abord donner son accord pour une démarche conjointe avec orchester.ch. Elle tiendra une réunion du comité directeur le lendemain, où il devra être décidé si l'USDAM et orchester.ch devront agir ensemble à ce sujet.

- Ronald Dangel aborde la question de la hausse de la cotisation RMS et souhaite savoir ce qu'en pensent les délégués.
Le président central explique que la NZZ Fachmedien AG publie la revue depuis le 1^{er} janvier 2015 et que l'association RMS n'existe plus. NZZ Fachmedien AG a contacté toutes les associations pour les informer que les coûts ne pouvaient plus être couverts, principalement parce que le volume des encarts publicitaires a baissé et que par conséquent, la cotisation de base et les cotisations par abonnement devaient être augmentées. Pour l'USDAM, cela signifierait une hausse d'environ 50 % ; concrètement, le chiffre actuel de CHF 13 000 par an passerait à CHF 19 000. En incluant les coûts pour les rédacteurs de l'USDAM, cela signifierait CHF 25.- seulement par membre pour un abonnement annuel. Ce qui dérange dans cette histoire, c'est plutôt cette hausse, après seulement deux ans. Conjointement avec d'autres associations, l'USDAM a démarché auprès de l'éditeur pour en apprendre davantage sur le contexte et sur les perspectives. L'impact n'est pas le même pour toutes les associations, car il est prévu un système de réductions s'appuyant sur le nombre de membres.
L'entrevue sollicitée a eu lieu avec NZZ Fachmedien AG il y a environ un mois. Il semblerait que toutes les autres associations aient plus ou moins accepté ces prix élevés, non sans grincements de dents. La NZZ Fachmedien AG a garanti qu'elle maintiendrait les prix pour les trois ans à venir, si rien de grave n'arrivait entre temps. L'USDAM devrait signer le contrat d'ici à la fin juin. Elle n'a pas beaucoup le choix, les autres associations ayant accepté. L'USDAM doit choisir entre « être autonome » et « se rallier à quelqu'un ». Le comité central devra décider fin juin.

Daniel Spörri fait remarquer que le dernier message concernant la suppression de la revue a suscité une très forte réaction au sein de la section de Vaud. La revue y serait très appréciée. Par ailleurs, les offres d'emplois ne seraient plus disponibles si l'USDAM ne devait plus être publiée dans la RMS. Et par souci de diversité, on voit comme un avantage le fait que les autres associations soient aussi publiées dans cette revue.

La question est de savoir si l'on a besoin de la RMS ou s'il existerait d'autres options. Que pourrait-on publier d'autre avec un même montant ? Les avis sont partagés. Personne n'avait compté avec une telle évolution de la situation, c'est pourquoi les autres options n'ont pas été évaluées concrètement.

10. Divers

Points divers soulevés par les délégués.

- David le Clair : Qu'en est-il du sondage réalisé auprès des membres ?
→ Le président central : Même après plusieurs rappels, les retours se sont avérés insuffisants. Etant donné que les résultats ne sont donc ni fiables ni représentatifs, le comité central a décidé de ne pas les publier. Ceci a déjà été communiqué aux sections, la secrétaire centrale enverra toutefois l'information à nouveau. David le Clair remet en question le fait que le sondage était censé être anonyme, mais que la première rubrique contenait déjà des questions personnelles. Peut-être que cela a déstabilisé les membres, qui n'ont alors pas participé.
→ Le président central : L'USDAM fera en sorte que lors d'un prochain sondage, les questions soient mieux posées.
- Rüdiger Schwedes rappelle la question du TTIP, abordée lors de la précédente AD, et s'enquiert de la situation actuelle.
→ Le président central : On peut dire pour l'heure qu'il y a eu des fuites concernant certains documents. Depuis, la sensibilisation de l'opinion publique a pris de l'ampleur. Le sujet est mieux représenté dans les médias. Les partenaires de négociation veulent absolument parvenir à conclure le TTIP (accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe) et du TiSA (accord plurilatéral sur le commerce des services - la Suisse est à la table des négociations) avant que le président Obama ait achevé son mandat. Après les récentes

fuites concernant des documents de négociation de l'accord TTIP, les politiciens d'Allemagne et d'Autriche ont émis des réserves quant à la probabilité d'achever les négociations d'ici la fin de l'année. Sur les questions « d'agriculture moderne » ou « d'aliments génétiquement modifiés », par exemple, on n'est pas du tout unanime. L'UE a déposé une requête afin que le secteur audiovisuel soit exclu des négociations TTIP, ce que les Etats-Unis n'ont jusqu'ici pas accepté. On ne sait pas vraiment comment s'entendre. Une chose est claire : la Suisse semble absolument vouloir se rallier à cet accord, même si elle ne peut pas participer aux négociations.

Rüdiger Schwedes fait remarquer que l'USDAM est une association de la culture et qu'elle devrait activer son réseau pour se positionner ouvertement.

→ Le président central explique que sur le plan international, beaucoup de collègues sont inquiets, surtout en Allemagne et en Autriche, et que de nombreux échanges ont déjà lieu. Mais cela demande encore beaucoup de travail de relations publiques. Et les réseaux devraient s'impliquer encore davantage. L'an dernier, la coalition suisse pour la diversité culturelle a organisé, avec le SSP et d'autres syndicats, une conférence sur l'accord TiSA envisagé et pour lequel la Suisse participe aux négociations ; l'USS s'était clairement opposée à une participation suisse, et l'USDAM, étant membre de l'USS, est sur la même lignée. Compte tenu des événements actuels en Europe, le président central est un peu moins inquiet quant à la conclusion des accords d'ici la fin de l'année. Mais le sujet sera à nouveau évoqué.

- Manuel Kuhn : Est-ce que la votation sur le service public affecte les orchestres ?
→ Le président central pense qu'il se peut bien que les orchestres s'en trouvent affectés, du fait que la disparition de certains fonds pourrait toucher le secteur culturel. Du point de vue des syndicats, l'initiative est très dangereuse et s'avère en réalité une initiative anti-service public.

En conclusion, Beat Santschi remercie tous les partenaires, invités et délégués, leur souhaite bon retour et clôt l'Assemblée à 16h20.

L'Assemblée des délégués se termine à 16h20

Pour le procès-verbal :

Beat Santschi
Président central

Sophie Spillmann
Administration

Publication :

Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. Ces possibilités seront mentionnées dans l'édition de septembre 2016 de la RMS.

Recours :

Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2016 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation à la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).